

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1287

29 novembre 2005

SOMMAIRE

Adco, S.à r.l., Luxembourg	61744	I.H.P., International Hebdo Press S.A.H., Luxembourg	61733
Adecco Luxembourg S.A.	61771	Industrial Re Musini S.A., Luxembourg	61770
Adecco Luxembourg S.A.	61771	Industrial Re Musini S.A., Luxembourg	61770
Agon Finance Holding S.A., Luxembourg	61743	Jobo Holding S.A., Luxembourg	61773
Agon Finance Holding S.A., Luxembourg	61743	Kalbax, S.à r.l., Luxembourg	61757
Agrassur Re S.A., Luxembourg	61768	Kalbax, S.à r.l., Luxembourg	61757
Andante Vivace S.A., Luxembourg	61745	Lavaux Assainissement S.A., Luxembourg	61744
(Le) Cap S.A., Luxembourg	61773	Let Lux S.A., Steinfort	61733
(Le) Cap S.A., Luxembourg	61776	Lindway Invest S.A., Luxembourg	61745
Caterpillar Luxembourg, S.à r.l., Munsbach	61758	Lybra Luxembourg I, S.à r.l., Luxembourg	61744
Certus International S.A., Luxembourg	61768	Madras Investments Holding S.A., Luxembourg ..	61741
Compagnie d'Investissements d'Outre Mer S.A.H., Luxembourg	61771	Maison du Fumeur S.A., Esch-sur-Alzette	61771
Compagnie d'Investissements d'Outre Mer S.A.H., Luxembourg	61771	Mirko Capital Finance S.A.H., Luxembourg	61750
Connect You, S.à r.l., Walferdange	61765	Modern Re S.A., Luxembourg	61769
Covéa Ré S.A., Luxembourg	61768	Oakland Investment S.A., Luxembourg	61751
Cymont Holding S.A., Luxembourg	61772	Opico S.A., Luxembourg	61746
Delta-Systems S.A., Bereldange	61767	Orthosurgical Holding S.A., Luxembourg	61734
European Center for Innovative Medicines S.A., Luxembourg	61745	PADD DLTG, S.à r.l., Luxembourg	61766
Expander S.A.H., Luxembourg	61739	PADD DLTG, S.à r.l., Luxembourg	61766
Finance & Industries Holding S.A., Luxembourg ..	61772	Parvati Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	61750
Finance & Industries Holding S.A., Luxembourg ..	61772	Patrimonium Sicav, Luxembourg	61769
Finances & Consulting Luxembourg S.A., Luxembourg	61733	Phoenix Investment, S.à r.l., Luxembourg	61745
Fiparmo S.A., Luxembourg	61767	Pic'Art S.A., Luxembourg	61769
Fiparmo S.A., Luxembourg	61767	Privata Finance S.A., Luxembourg	61771
Fiparmo S.A., Luxembourg	61767	S.F.O. S.A., Luxembourg	61770
Fiparmo S.A., Luxembourg	61767	Sir Gaylord S.A., Luxembourg	61730
H.P.E. Holding de Participations Electromécaniques S.A., Luxembourg	61733	Sivalence S.A.H., Luxembourg	61766
HCI Sicar A.G., Münsbach	61773	Société Touristique Mosellane S.A., Grevenmacher	61757
Hunter's Participations S.A., Luxembourg	61766	Soletanche Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	61745
Hyde Dollco, S.à r.l., Luxembourg	61744	Spanish Security Services I, S.à r.l., Luxembourg ..	61743
		Taurus European S.A., Luxembourg	61733
		Wilpet Holding, S.A., Luxembourg	61772

SIR GAYLORD S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 109.727.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. La société de droit luxembourgeois RIVERMAN PARTICIPATIONS S.A., établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu le 13 juillet 2005 par le notaire soussigné, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par Monsieur Pierre-Olivier Wurth, avocat, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle paraphée ne varietur restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2. Monsieur Pierre-Olivier Wurth, avocat, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, agissant personnellement.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination SIR GAYLORD S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II. Capital

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à EUR 70.000,- (soixante dix mille euros), divisé en 7.000 (sept mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le 4^e mardi du mois de mai à 11.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. Dissolution, Liquidation**Art. 22. Dissolution, liquidation**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Disposition générale**Art. 23. Disposition générale**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2005. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 7.000 (sept mille) actions comme suit:

1. RIVERMAN PARTICIPATIONS S.A.	6.999 actions
2. Pierre-Olivier Wurth	1 action
Total	7.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 70.000,- (soixante dix mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à deux mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2011:
 - a) Monsieur Jim Penning, avocat, né à Luxembourg, le 12 mai 1942, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
 - b) Monsieur Pierre-Olivier Wurth, avocat, né à Luxembourg, le 3 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal,
 - c) Monsieur Philippe Penning, avocat, né à Luxembourg, le 11 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

Monsieur René Moris, Expert-Fiscal, né à Luxembourg, le 22 mars 1948, demeurant à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

4. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P.-O. Wurth, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, vol. 149S, fol. 28, case 12. – Reçu 700 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

J. Elvinger.

(069806.3/211/180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

FINANCES & CONSULTING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 87.693.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Signature.

(060814.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

LET LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8447 Steinfort, 17, rue des Genêts.

R. C. Luxembourg B 93.526.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02334, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Signature.

(060816.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

H.P.E. HOLDING DE PARTICIPATIONS ELECTROMECHANIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 47.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG05924, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060837.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

TAURUS EUROPEAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 84.329.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09853, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour TAURUS EUROPEAN S.A.

Signature

(060846.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

I.H.P., INTERNATIONAL HEBDO PRESS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 46.386.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 20 mai 2005

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Patrick Rochas, Philippe Slendzak et Olaf Walser, ainsi que du commissaire aux comptes la société MAZARS.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG04829. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060963.3/636/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

ORTHOSURGICAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 109.358.

 —
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-seventh of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared the following:

1.- SOFINEX S.A., having its registered office in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, here represented by Mrs. Danielle Schroeder, company manager, residing in 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

by virtue of a proxy given under private seal on June 22, 2005.

2.- SOFINEX INVESTMENTS S.A., having its registered office in 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, (British Virgin Islands)

here represented by Mrs. Danielle Schroeder, prenamed

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on June 22, 2005.

 The said proxies, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Dénomination, Registered office, Object, Duration
Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of ORTHOSURGICAL HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is to hold participations (in any form whatsoever), in any other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The corporation may also acquire and develop patents and connected licences.

The corporation may acquire any securities or rights in other corporations by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other corporations or enterprises or provide assistance in whatever manner provided however that such activities shall remain within the limits established by the law of July 31st 1929 governing holding companies.

Title II.- Capital, Shares
Art.5. The subscribed capital of the corporation is fixed at eighty thousand Euro (EUR 80,000.-) divided into one hundred (100) shares of eight hundred Euro (EUR 800.-) each.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital in order to raise it to two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-). Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners' option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be re-elected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only two of his colleagues. The proxies may be given in writing either in original, or by facsimile or by any other electronic communication means. In case of emergency, directors may vote by letter, facsimile, by telephone conference or by any other electronic communication means, the last two to be confirmed by letter. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of October at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of July and shall terminate on the 30th of June of the following year.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory dispositions

- 1) The first fiscal year will begin on the date of incorporation and will end on the 30th of June 2006.
- 2) The first annual general meeting will be held in the year 2006.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

SOFINEX S.A., prenamed, ninety-eight shares	98
SOFINEX INVESTMENTS S.A., prenamed, two shares	2
Total: one hundred shares	100

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of eighty thousand Euro (EUR 80.000,-) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 2.700,-.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2010:
 - a.- Mrs. Danielle Schroeder, company director, born at Echternach, on June 27, 1961, residing in 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg
 - b.- Mr. Antoine Hientgen, economist, born at Pétange, on September 18, 1959, residing in 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg
 - c.- Me. Rocco Antonio Raffa, attorney-at-law, born at Zungoli (AV) (Italy) on March 24, 1957, residing in 54, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2010:

FIDEX AUDIT, S.à r.l., having its registered office in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse (R.C.S. Luxembourg B 48.513).
- 4.- The registered office of the company is established in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
- 5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- SOFINEX S.A., société ayant son siège à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, ici représentée par Madame Danielle Schroeder, directeur de sociétés, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 juin 2005.
 - 2.- SOFINEX INVESTMENTS S.A., société ayant son siège social à 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques) ici représentée par Madame Danielle Schroeder, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 juin 2005.
- Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ORTHOSURGICAL HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-) divisé en cent (100) actions de huit cents euros (EUR 800,-) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit jusqu'à deux cent mille euros (EUR 200.000,-). Cette augmentation de capital peut être souscrite et émise sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée des procurations entre administrateurs étant permise avec pour restriction que chaque administrateur peut représenter seulement deux de ces collègues. Les procurations peuvent être données par écrit soit en original, ou par fax ou par tout autre moyen de communication électronique.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, fax, par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication électronique, les deux derniers à confirmer par lettre.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois d'octobre à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- SOFINEX S.A., quatre-vingt-dix-huit actions	98
2.- SOFINEX INVESTMENTS S.A., deux actions	<u>2</u>
Total: cent actions	100

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingt mille euro (EUR 80.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 2.700,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010:
 - a.- Madame Danielle Schroeder, directeur de sociétés, née à Echternach le 27 juin 1961, demeurant à 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
 - b.- Monsieur Antoine Hientgen, économiste, né à Pétange le 18 septembre 1959, demeurant à 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
 - c.- Monsieur Rocco Antonio Raffa, avocat, né à Zungoli (AV) (Italie) le 24 mars 1957, demeurant à 54, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010: FIDEX AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 48.513).
- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Schroeder, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 juillet 2005, vol. 432, fol. 25, case 8. – Reçu 800 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(063255.3/242/324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

EXPANDER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 51.825.

L'an deux mille cinq, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EXPANDER S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 51.825, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 3 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 513 du 6 octobre 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Willem Van Cauter, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que les neuf cents (900) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Modification de l'objet social de Holding et Soparfi.
- 2) Procéder à une réduction de capital à concurrence de 50%.
- 3) Assurer que les actions ont bien le caractère «Au Porteur».
- 4) Changement de l'adresse sociale à L-8009 Strassen, route d'Arlon 43.
- 5) Révocation des Administrateurs et Nomination.
- 6) Révocation du commissaire aux comptes et Nomination.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites usuellement «soparfi».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement ».

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 223.104,17 (deux cent vingt-trois mille cent quatre euros et dix-sept cents), pour le ramener de son montant actuel de EUR 446.208,34 (quatre cent quarante-six mille deux cent huit euros et trente-quatre cents) à EUR 223.104,17 (deux cent vingt-trois mille cent quatre euros et dix-sept cents), par remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation et par réduction du pair comptable de chaque action.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, et au remboursement aux actionnaires.

Délaï de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version française:

«**Art. 3. premier alinéa.** Le capital social est fixé à deux cent vingt-trois mille cent quatre euros et dix-sept cents (223.104,17 EUR), représenté par neuf cents (900) actions sans désignation de valeur nominale.»

Version anglaise:

«**Art. 3. first paragraph.** The corporate capital is fixed at two hundred twenty-three thousand one hundred four Euro and seventeen cents (223,104.17 EUR), divided into nine hundred (900) shares of no par value.»

Cinquième résolution

L'assemblée constate que toutes les actions de la société sont au porteur.

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à L-8009 Strassen, route d'Arlon 43.

Septième résolution

L'assemblée décide de révoquer les administrateurs actuels et de nommer en leurs remplacements, pour une période de six ans:

- Madame Carla Alves, employée privée, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
- Madame Marie Immaculée Florange, employée privée, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
- Monsieur Jean-Michel Schlinquer, employé privé, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

Décharge pleine et entière leur est accordée pour l'exercice de leurs mandats à compter de ce jour.

Huitième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes actuel et de nommer en son remplacement, pour une période de six ans:

VAN CAUTER- SNAUWAERT, S.à r.l., ayant son siège social à Strassen.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat à compter de ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: W. Van Cauter, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, vol. 148S, fol. 54, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

J. Elvinger.

(070253.3/211/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

MADRAS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 109.360.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit panaméen BESTON ENTERPRISES INC., ayant son siège social à Panama, Calle Aquilino de la Guardia, n° 8, (République du Panama).

2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BYNEX INTERNATIONAL LTD., ayant son siège social à Tortola, Road Town, Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, (Iles Vierges Britanniques).

Toutes les deux ici représentées par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varient par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lequel mandataire, ès-qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de MADRAS INVESTMENTS HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège de la société pourra être transféré, par décision de l'assemblée extraordinaire des actionnaires, à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque surviendront ou seront à craindre des événements extraordinaires, d'ordres politique, économique ou social, et de nature à compromettre l'activité au siège ou la communication aisée de ce siège avec les pays étrangers, celui-ci pourra être transféré dans tous autres pays jusqu'à complet retour à une situation jugée normale, sans toutefois que cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Dans l'hypothèse ci-dessus évoquée, déclaration de transfert du siège social sera effectuée, et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de sa gestion courante.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding et par l'article 209 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^e vendredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société de droit panaméen BESTON ENTERPRISES INC, ayant son siège social à Panama, Calle Aquilino de la Guardia, n° 8, (République du Panama), quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	15.499
2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BYNEX INTERNATIONAL LTD., ayant son siège social à Tortola, Road Town, Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, (Iles Vierges Britanniques), une action	1
Total: quinze mille cinq cents actions	15.500

Les actions ont été libérées en numéraire à concurrence d'un montant de vingt-quatre mille euros (24.000,- EUR), de sorte que cette somme est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc Muller, expert comptable, né à Luxembourg, le 21 août 1951, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;
 - b) Madame Pascale Loewen, employée privée, née à Luxembourg, le 19 septembre 1965, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;
 - c) Monsieur Jean-Marc Faber, expert comptable, né à Luxembourg, le 7 avril 1966, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société anonyme KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 95.849).
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.
- 5) Le siège social est établi à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
- 6) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 juillet 2005, vol. 532, fol. 24, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 juillet 2005.

J. Seckler.

(063262.3/231/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

AGON FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 24.327.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06861, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(060915.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

AGON FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 24.327.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06854, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(060914.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

SPANISH SECURITY SERVICES I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 100.158.

Le bilan pour la période du 17 février 2004 au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Signature.

(060458.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

LYBRA LUXEMBOURG I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 163.275,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 103.509.

Changement de siège social d'un associé:

LYBRA LUXEMBOURG II, S.à r.l.,
R.C.S. Luxembourg B 103.508,
5, rue Guillaume Kroll,
L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03336. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060440.3/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

ADCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 100.974.

Par résolution en date du 4 juillet 2005, l'associé unique de la société a décidé de nommer Madame Yannick Poos, avec effet immédiat et pour une période indéterminée en tant que gérant de la société ADCO, S.à r.l. en remplacement de Madame Babette Chambre, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03324. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060450.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

HYDE DOLLCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 150.000,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 104.254.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 31 mai 2005, les associés ont décidé:

1. d'accepter la nomination avec effet immédiat d'un gérant de classe A:

* Madame Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg pour une période indéterminée,

2. de réélire KPMG AUDIT (réviseur d'entreprises) avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera le bilan au 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03331. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060460.3/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

LAVAUX ASSAINISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: F-54400 Cosnes-et-Romain, route de Gorcy.

Succursale: L-1370 Luxembourg, 298, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 48.310.

Décision du responsable de la succursale

Le siège social de la succursale luxembourgeoise est transféré au 298, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07942. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060496.3/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

ANDANTE VIVACE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 89.676.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03298, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Signature.

(060461.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

EUROPEAN CENTER FOR INNOVATIVE MEDICINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 43.314.

Le bilan au 30 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Signature.

(060462.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

PHOENIX INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 101.718.

Lors de la résolution en date du 9 mai 2005 l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de Pricewaterhouse-Coopers, S.à r.l. en tant que commissaire, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 65.477, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 mars 2006 et qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03341. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060472.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

LINDWAY INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 85.596.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 693 du 6 mai 2002. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 19 février 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 901 du 13 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG05030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2005.

LINDWAY INVEST

Signature

(060535.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

SOLETANCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 42.847.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Signature.

(060942.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

61746

OPICO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 109.370.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le douze juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OPICO S.A. (la «Société»), une société par actions constituée selon la loi du Liechtenstein, ayant son siège social à Vaduz, Herrengasse 2, constituée sous la forme d'un Treuunternehmen suivant acte de fondation, signé par le fondateur (Sercor Treuhand Anstalt) en date du 20 septembre 1961 publié au Registre de Commerce de Vaduz le même jour et enregistré au registre des sociétés de Vaduz sous le numéro H.100/21 - 0001.014.377-3, par la suite transformée en société anonyme par acte n° 0426/200 reçu par le Öffentlichkeitsregisteramt de Vaduz, Principauté de Liechtenstein, en date du 6 juin 2005, en cours de publication.

L'assemblée est ouverte à 14.45 heures sous la présidence de Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Benoît Duvieusart, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Entérinement des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue à Vaduz (Principauté du Liechtenstein) en date du 6 juin 2005, qui a décidé, entre autres, de transférer le siège social de la Société à Luxembourg et d'adopter la nationalité luxembourgeoise.

2. Adoption de statuts de la société en vue de son transfert et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg et modification de sa dénomination sociale en OPICO S.A.

3. Evaluation des actifs de la société et approbation du rapport du réviseur d'entreprises sur les actifs de la société.

4. Confirmation du transfert du siège social de la société à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et changement de la nationalité actuelle de société de nationalité liechtensteinoise en société de nationalité luxembourgeoise.

5. Détermination du premier exercice social sous la loi luxembourgeoise.

6. Révocation et désignation de nouveaux administrateurs et commissaires aux comptes de la Société, détermination de leur nombre et de la durée de leur mandats.

7. Détermination du siège social de la Société.

8. Divers.

II. Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence annexée à la présente (ensemble avec les procurations) et signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée ainsi que le notaire.

III. Que la loi requiert l'accord unanime des actionnaires dans le cas de changement de la nationalité de la Société.

IV. Que, l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et que les actionnaires présents ou représentés déclarant qu'ils ont reçu notification et ont eu connaissance de l'agenda préalablement à la tenue de cette assemblée, aucune convocation à l'assemblée n'était nécessaire.

V. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'entériner les résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société adoptées à Vaduz (Liechtenstein) le 6 juin 2005, décidant, entre autres, le transfert du domicile de la Société de Vaduz (Liechtenstein) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet au 12 juillet 2005 et l'adoption de la nationalité luxembourgeoise à la même date, afin que la Société soit radiée du registre des sociétés de Vaduz (Liechtenstein) et enregistrée à Luxembourg sous le régime de continuité selon les lois du Luxembourg et soit autorisée à adopter la nationalité luxembourgeoise et à modifier ses statuts afin de les mettre en conformité avec le droit luxembourgeois.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adopter des statuts selon la loi luxembourgeoise en vue de permettre son transfert et sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg, et d'adopter la dénomination sociale OPICO S.A.

Les statuts de la société sont adoptés pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il existe entre les actionnaires et tous ceux qui le deviendront par la suite société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de OPICO S.A. (ci-après, la «Société»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer pro-

visoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société - Dissolution. La Société est établie pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts, telle que prescrite à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la société est l'investissement immobilier à Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, en ce compris la prise de participations dans des sociétés, ou autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, le financement et la coordination technique et financière des sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra en outre exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet, à l'exclusion de la collecte de l'épargne et/ou de dépôt du public, sous quelle que forme que ce soit.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 50 (cinquante) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 620,- (six cent vingt euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblée des actionnaires de la Société. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le dernier mercredi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Administration de la Société. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, dont au moins deux administrateurs «A» et un administrateur «B», lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, laquelle déterminera également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut nommer un président parmi ses membres, qui devra être un administrateur de catégorie «A», et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par le président du conseil d'administration de la Société ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur de la même catégorie «A» ou «B» comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration de la Société, dont au moins un administrateur de chaque catégorie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la Société, dont au moins un administrateur de chaque catégorie. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration de la Société. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (ci-après, la «Loi de 1915») ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration de la Société peut nommer un délégué à la gestion journalière, administrateur ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière. La nomination d'un administrateur nécessite l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le conseil d'administration de la Société est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'au moins un administrateur «A» et un administrateur «B» de la Société, ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés aux lieux et place choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 20. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts, auxquelles il est fait référence à l'article 21 ci-dessous. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires de la Société dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Troisième résolution

L'assemblée adopte le rapport établi par Madame Annette Michels, réviseur d'entreprises, de résidence à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, signé en date du 11 juillet 2005, en vue du transfert de la société et conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et modifications, lequel rapport conclut comme suit:

«4. Conclusion

Sur base des vérifications effectuées, telle que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur globale des actifs nets qui correspond au moins aux 50 actions d'une valeur nominale de EUR 620,- existantes lors du transfert de siège de la société.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre du transfert du siège social de la société à Luxembourg et ne peut être utilisé à d'autres fins sans mon accord préalable.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

L'assemblée affirme par ailleurs que sur la base de la valeur réelle des actifs immobiliers de la société, la valeur nette de la société s'établit à deux millions cinq cent soixante neuf mille huit cent trente neuf euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 2.569.839,79).

Quatrième résolution

L'assemblée confirme le transfert du siège social de la société à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) sans dissolution préalable de la société, et le changement de la nationalité de la société actuelle de nationalité liechtensteinoise en société de nationalité luxembourgeoise.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide que le premier exercice social à se tenir sous la loi luxembourgeoise débutera le jour du présent acte, et se terminera le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle sous la loi luxembourgeoise se tiendra en 2006.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide:

a) de nommer en qualité d'administrateur «A» de la Société:

Monsieur Alain Peigneux, General Manager, né à Huy (Belgique) le 27 février 1968, résidant à Luxembourg, rue Mathias Hardt, 8-10, ainsi que Monsieur Daniel Adam, Head of Business Unit, né à Messancy (Belgique) le 23 avril 1971, résidant à Luxembourg, rue Rue Mathias Hardt, 8-10;

b) de confirmer dans sa fonction d'administrateur:

Monsieur Martin Michael Wachter, agent fiduciaire, né à Vaduz (Liechtenstein) le 20 juin 1961, résidant à 9490 Vaduz (Liechtenstein), Herrengasse, 2, en qualité d'administrateur «B»;

c) que ce conseil d'administration sera en charge jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la société qui statuera sur les comptes sociaux de l'exercice 2005;

d) de fixer à un le nombre de commissaires aux comptes;

e) de fixer le terme de son mandat à un an;

f) de nommer au poste de Commissaire aux comptes la société THEMIS AUDIT LIMITED, une société des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Abbott Building PO Box 3186, inscrite au Registre «Registrar of International Business Companies» sous le numéro IBC - 300728.

Septième résolution

L'assemblée générale décide que le siège social de la société sera établi à Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.15 heures.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 31.500 (trente et un mille cinq cents euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, il est constaté que le transfert du siège social à Luxembourg est assujéti au droit d'apport conformément à l'article 3 alinéa 2 de la loi du 29 décembre 1971, concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement, telle qu'elle a été modifiée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes à 15.15 heures.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Tassigny, M. Strauss, B. Duvieusart, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, vol. 149S, fol. 19, case 5. – Reçu 319,70 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

G. Lecuit.

(063343.3/220/287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

MIRKO CAPITAL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 44.768.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(060931.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

PARVATI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 74.014.

Lors de la résolution tenue en date du 4 juillet 2005, l'associé unique de la société PARVATI LUXEMBOURG, S.à r.l. a décidé de transférer le siège social de la société du 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06616. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062385.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

OAKLAND INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 109.375.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the 13th day of July.
Before us, M^e Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

1. Mr. René Faltz, attorney of law, residing professionally in L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, duly represented by Mr. Jean-Yves Stasser, director, residing professionally in L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, by virtue of a proxy dated June 29th, 2005.
2. Mr. Tom Felgen, attorney of law, residing professionally in L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, duly represented by Mr. Jean-Yves Stasser, director, residing professionally in L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, by virtue of a proxy dated June 29th, 2005.

The above proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the executing notary remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (*société anonyme*) is hereby formed under the name of OAKLAND INVESTMENT S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice to the general rules of law governing the termination of contracts, where the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) divided into five thousand (5.000) shares with a nominal value of hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restrictions foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at five million Euro (EUR 5.000,000.-) to be divided into fifty thousand (50.000) shares with a nominal value of hundred Euro (EUR 100.-) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on July 13th, 2010, to increase in once or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, in compensation for uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, or of available reserves or of issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to reflect this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and of repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, such a decision must be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors may choose among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the items of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board shall require a majority of the votes. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two directors, or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, being shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditors) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company. The convening notices are to be made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 3th Monday of the month of June, at 9.00 a.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the right of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

If one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Interim dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendments of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2005.

The first annual general meeting shall be held in the year 2006.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed to in EUR
1) Mr. René Faltz, prenamed	2,500	250,000.-
2) Mr. Tom Felgen, prenamed	2,500	250,000.-
Total:	5,000	500,000.-

The 5.000 shares have been fully paid in cash, so that the company has now at its disposal the sum of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 7,552,34.-.

Extraordinary General Meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting of 2011:

- Mr. René Faltz, attorney of law, residing professionally in L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
- Mr. Tom Felgen, attorney of law, residing professionally in L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
- Mrs. Nadia Meyer, director, residing professionally in L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting of 2011:

LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A., en abrégé LOMAC S.A., auditor, having its registered office at L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by an French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du prédit document:

L'an deux mille cinq, le treize juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Maître René Faltz, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, ici représentée par Monsieur Jean-Yves Stasser, directeur, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare,

en vertu d'une procuration datée du 29 juin 2005.

2.- Maître Tom Felgen, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, ici représentée par Monsieur Jean-Yves Stasser, directeur, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare,

en vertu d'une procuration datée du 29 juin 2005.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par le comparant agissant en ses dites qualités et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de OAKLAND INVESTMENT S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 13 juillet 2010, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions

nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 9.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005. La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2006.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit en EUR
1) M. René Faltz, prénommé	2.500	250.000,-
2) M. Tom Felgen, prénommé	2.500	250.000,-
Total:	5.000	500.000,-

Les actions ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 7.552.34,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale de 2011:

- Monsieur René Faltz, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
- Monsieur Tom Felgen, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

- Madame Nadia Meyer, directrice, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2011:
LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A., en abrégé LOMAC S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-Y. Stasser, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 2005, vol. 908, fol. 78, case 11. – Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2005.

B. Moutrier.

(063359.3/272/379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

KALBAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 81.450.

En date du 23 juin 2003, Monsieur Sandro Grigolli demeurant à Paultons House, Paultons Square, Londres SW3 5DU, Royaume Uni a cédé 250 parts sociales de la société KALBAX, S.à r.l. à Monsieur Nicola Bettio demeurant au 3528, Via di Vicopelago, I-55057 Pozzuolo-Lucca.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03344. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060474.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

KALBAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 81.450.

Changement d'adresse du gérant suivant:

* Monsieur Nicola Bettio, demeurant au 3528, Via di Vicopelago, I-55057 Pozzuolo-Lucca.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03337. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060443.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

SOCIETE TOURISTIQUE MOSELLANE, Société Anonyme.

Siège social: L-6773 Grevenmacher, 6-8, rue du Pont.

R. C. Luxembourg B 28.325.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2005

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jacques Vermast de son poste d'administrateur.

Enregistré à Luxembourg le 11 juillet 2005.

Déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 11 juillet 2005.

Luxembourg 11 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG05163. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(062430.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

CATERPILLAR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 109.381.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-ninth of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CATERPILLAR AMERICAS CO., a company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, DE 19801, USA and principal establishment at 701 Waterford Way, Suite 200, Miami, FL 33126-4668, USA, registered with the State of Delaware under number 0511621,

here represented by Mr Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on June 23, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I.- Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name CATERPILLAR LUXEMBOURG, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II.- Capital, Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at seventy-three million one hundred forty-six thousand two hundred fifty United States dollars (USD 73,146,250.-) represented by one million four hundred sixty-two thousand nine hundred twenty-five (1,462,925) shares in registered form with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III.- Management, Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any two managers of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters either by the signature of the single manager or, in case of a board of managers, by the joint signature of any two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV.- General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form, Quorum, Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V.- Annual accounts, Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of December of each year and end on the thirtieth of November of the following year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution, Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII.- General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 30 November 2005.

Subscription - Payment

Thereupon, CATERPILLAR AMERICAS CO., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 1,462,925 shares by contribution in kind consisting of four hundred thirty-eight thousand and one (438,001) shares without par value (the Shares) in CATERPILLAR COMMERCIAL S.A., a company incorporated and organized under the laws of Belgium, with registered office

at 1, avenue des Etats-Unis, B 6041 Gosselies, Belgium, registered with the Belgian Crossroadbank for Enterprises under number 0418.913.108, having an issued share capital of two hundred five million three hundred ninety-two thousand four hundred sixteen euro and eighty-nine cents (EUR 205,392,416.89) divided into four hundred forty-two thousand five hundred (442,500) shares without par value.

The contribution is being made for an aggregate amount of seven hundred thirty-one million four hundred sixty-two thousand two hundred United States dollars (USD 731,462,200.-) out of which seventy-three million one hundred forty-six thousand two hundred fifty United States dollars (USD 73,146,250.-) is allocated to the Company's share capital and six hundred fifty-eight million three hundred fifteen thousand nine hundred fifty United States dollars (USD 658,315,950) is allocated to a share premium account.

It results from one certificate issued as of the date hereof by the management of CATERPILLAR COMMERCIAL S.A. that, as of the date of such certificate:

- CATERPILLAR AMERICAS CO. is the full owner of the Shares;
- the Shares represent 98.98% of the issued share capital of CATERPILLAR COMMERCIAL S.A.;
- CATERPILLAR AMERICAS CO. is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- none of the Shares is encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on any of the Shares and none of the Shares is subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;
- according to the laws of Belgium and the articles of association of CATERPILLAR COMMERCIAL S.A., the Shares are freely transferable;
- on the date hereof, the Shares are worth at least USD 731,462,200.- this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

In relation to the said contribution, ERNST & YOUNG, réviseurs d'entreprises, with registered office at Munsbach, has prepared a report containing the following conclusions:

«Based on the work performed and described in our report, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind, which corresponds at least in number and nominal value to the 1,462,925 new shares of USD 50.- each to be issued together with a total issue share premium of USD 658,315,950.- The total value of the contribution is hence USD 731,462,200.-»

Such certificate, such report and a balance sheet of CATERPILLAR COMMERCIAL S.A. dated as per March 31, 2005, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately seven thousand five hundred (7,500.-) euro.

Insofar as the contribution in kind results in the Company acquiring 98.98% of the shares of CATERPILLAR COMMERCIAL S.A., a company incorporated under the laws of Belgium, Member State of the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971 which provides for an exemption from capital duty.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Fred C. Mason, Director of Product Source Planning, born on August 6, 1951 in York, Pennsylvania, USA, with professional address at L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall;
 - Giles A. Parsons, European Tax Services Director, born on May 28, 1955 in Toronto, Canada, with professional address at 76, route de Frontenex, 1208 Geneva, Switzerland;
 - Charles B. Gustafson, Associate General Counsel, born on January 7, 1950 in Kewanee, Illinois, USA, with professional address at c/o Caterpillar Legal Services Division, Eastfield, Peterborough PE1 5NA, England;
 - Kevin E. Colgan, Corporate Treasurer of CATERPILLAR INC., born on January 18, 1952 in Peoria, Illinois, USA, with professional address at 100 N.E. Adams St., Peoria, IL 61629-5320, USA;
 - Robert B. Grove, Director of Treasury Operations of CATERPILLAR INC., born on April 18, 1958 in Blue Island, Illinois, USA, with professional address at 100 N.E. Adams St., Peoria, IL 61629-5320, USA.
2. The registered office of the Company is set at L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CATERPILLAR AMERICAS CO., une société de droit de l'Etat du Delaware, avec siège social à c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, DE 19801, USA et principal établissement à 701 Waterford Way, Suite 200, Miami, FL 33126-4668, USA,

ici représentée par Maître Vivian Walry, avocat, résidant à Luxembourg.

en vertu d'une procuration donnée le 23 juin 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1er.- Dénomination, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1er. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination CATERPILLAR LUXEMBOURG, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II.- Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à soixante-treize millions cent quarante-six mille deux cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 73.146.250), représenté par un million quatre cent soixante-deux mille neuf cent vingt-cinq (1.462.925) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III.- Gestion, Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par deux gérants.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers soit par la signature du gérant unique soit, en cas de conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV.- Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme, Quorum, Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V.- Comptes annuels, Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier décembre de chaque année et se termine le trente novembre de l'année suivante.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution, Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII.- Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 30 novembre 2005.

Souscription - Libération

CATERPILLAR AMERICAS CO., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 1.462.925 parts sociales par un apport en nature consistant en quatre cent trente-huit mille et une (438.001) actions sans valeur nominale (les Actions) de CATERPILLAR COMMERCIAL S.A., une société de droit belge ayant son siège social à 1, avenue des Etats-Unis, B 6041 Gosselies, Belgique, inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises de Belgique sous le numéro 0418.913.108 ayant un capital social souscrit de deux cent cinq millions trois cent quatre-vingt-douze mille quatre cent seize euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 205.392.416,89) représenté par quatre cent quarante-deux mille cinq cents (442.500) actions sans valeur nominale.

Ledit apport en nature est effectué pour un montant total de sept cent trente et un millions quatre cent soixante-deux mille deux cents dollars des Etats-Unis (USD 731.462.200,-) dont un montant de soixante-treize millions cent quarante-six mille deux cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 73.146.250,-) est affecté au capital de la Société et un montant de six cent cinquante-huit millions trois cent quinze mille neuf cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 658.315.950,-) à compte de prime d'émission.

Il résulte d'un certificat délivré par la gérance de CATERPILLAR COMMERCIAL S.A. en date de ce jour que:

- CATERPILLAR AMERICAS CO. est le propriétaire unique des Actions;
- les Actions représentent 98,98% du capital social de CATERPILLAR COMMERCIAL S.A.;
- CATERPILLAR AMERICAS CO. est la seule titulaire des droits sur les Actions et possède le pouvoir de céder les Actions;
- aucune Action n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur une Action et aucune Action n'est sujette à une telle opération;
- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander qu'une ou plusieurs Actions lui soit cédé;
- conformément à la loi belge et aux statuts de CATERPILLAR COMMERCIAL S.A., les Actions sont librement cessibles;
- en date de ce jour, les Actions sont évaluées au moins à USD 731.462.200, cette estimation étant basée sur les principes comptables généralement acceptés.

Dans le cadre de l'apport en nature, ERNST & YOUNG, réviseurs d'entreprises, avec siège à Munsbach, a émis un rapport dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué et décrit au sein de notre rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler quant à la valeur de l'apport en nature, celui-ci correspondant au moins au nombre et à la valeur nominale des 1.462.925 nouvelles parts sociales de USD 50,- chacune devant être émise avec une prime d'émission de USD 658.315.950,-. Le montant total de l'apport s'élève ainsi à USD 731.462.200,-».

Ledit certificat, ledit rapport et une copie du bilan de CATERPILLAR COMMERCIAL S.A. daté au 31 mars 2005, après signature ne varientur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ sept mille cinq cents.

Dans la mesure où l'apport en nature résulte de l'apport de 98,98% des actions de CATERPILLAR COMMERCIAL S.A., une société de droit belge, Etat Membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Fred C. Mason, Director of Product Source Planning, né le 6 août 1951 à York, Pennsylvania, USA, avec adresse professionnelle à L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall;
 - Giles A. Parsons, European Tax Services Director, né le 28 mai 1955 à Toronto, Canada, avec adresse professionnelle à 76, route de Frontenex, 1208 Genève, Suisse;
 - Charles B. Gustafson, Associate General Counsel, né le 7 janvier 1950 à Kewanee, Illinois, USA, avec adresse professionnelle à c/o Caterpillar Legal Services Division, Eastfield, Peterborough PE1 5NA, Angleterre;
 - Kevin E. Colgan, Corporate Treasurer de CATERPILLAR INC., né le 18 janvier 1952 à Peoria, Illinois, USA, avec adresse professionnelle à 100 N.E. Adams St., Peoria, IL 61629-5320, USA;
 - Robert B. Grove, Director of Treasury Operations de CATERPILLAR INC., né le 18 avril 1958 à Blue Island, Illinois, USA, avec adresse professionnelle à 100 N.E. Adams St., Peoria, IL 61629-5320, USA.
2. Le siège social de la Société est établi à L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Walry, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, vol. 149S, fol. 1, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

A. Schwachtgen.

(063488.3/230/488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

CONNECT YOU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 125, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 90.010.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Signature.

(060943.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

61766

PADD DLTG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 81.461.

En date du 23 juin 2003, Monsieur Nicola Bettio demeurant au 3528 Via di Vicopelago, I-55057 Pozzuolo-Lucca a cédé 250 parts sociales de la société PADD DLTG, S.à r.l. à Monsieur Sandro Grigolli demeurant à Paultons House, Paultons Square, Londres SW3 5DU, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03348. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060478.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

PADD DLTG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 81.461.

Changement d'adresse du gérant suivant:

* Monsieur Nicola Bettio, demeurant au 3528 Via di Vicopelago, I-55057 Pozzuolo-Lucca.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03340. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060446.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

HUNTER'S PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 79.231.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Signature.

(060945.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

SIVALENCE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 18.124.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 5 juillet 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'assemblée générale du 5 juillet 2005 a pris note de la démission de Monsieur Aloyse Scherer de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société et a nommé en remplacement:

- FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l., 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour SIVALENCE, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04336. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060966.3/833/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

61767

FIPARMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 70.642.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03392, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(060910.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

FIPARMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 70.642.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(060907.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

FIPARMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 70.642.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03412, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(060903.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

FIPARMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 70.642.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03402, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(060905.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

DELTA-SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.189.

Messieurs,

Par la présente, j'ai le regret de vous informer de ma démission comme Administrateur-Délégué et Administrateur de votre société et ce, avec effet immédiat.

Je vous prie dès lors de faire constater ma démission et de me fournir décharge par qui de droit ainsi que de pourvoir à mon remplacement conformément à la loi et aux statuts.

Je vous prie de croire, Messieurs, en l'expression de mes sentiments distingués.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Sylvain Clement.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG05844. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(060562.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

61768

AGRASSUR RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 83.235.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 31 mai 2005

L'Assemblée Générale du 31 mai 2005 décide de renommer comme Administrateurs:

- Monsieur Michael Reynolds,
- Monsieur Lambert Schroeder.

Monsieur Régis Seigneur est remplacé par Monsieur Jean Larmande.

Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social 2005.

L'Assemblée renomme KPMG AUDIT LUXEMBOURG, comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2006 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social 2005.

Pour la société AGRASSUR RE S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02802. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060575.3/682/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

COVEA RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.590.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 31 mai 2005

L'Assemblée Générale du 31 mai 2005 décide de renouveler le mandat des Administrateurs actuellement en fonction:

- Monsieur Michel Roux,
- Monsieur Jean-Claude Seys,
- Monsieur Claude Le Bozec,
- Monsieur Richard Rey,
- Monsieur Nico Reyland.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

L'assemblée décide de renommer la société FIDUCIAIRE CONTINENTALE LUXEMBOURG comme Réviseur indépendant. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2007.

Pour la société COVEA RE

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02805. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060577.3/682/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

CERTUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 42.337,50.-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 76.694.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2005 a approuvé les résolutions suivantes:

1. Le mandat des Administrateurs actuels, M. Bart Zech, M. Jeffrey Unger et M. Donn Worby, est renouvelé pour une période de six ans. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2011.

2. Le mandat du Commissaire aux comptes actuel, la société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., est renouvelé pour une période de six ans. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2011.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06397. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062867.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

MODERN RE S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 34.097.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 14 juin 2005

L'Assemblée Générale du 14 juin 2005 renomme au poste d'Administrateur:

- Monsieur Anders Fällman,
- Monsieur Lars Nordstrand,
- Monsieur Jan-Erik Svensson.

Leur mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'Assemblée renomme également ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005.

Pour la société MODERN RE S.A.
SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02843. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060578.3/682/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

PIC'ART S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1220 Luxembourg, 80, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 68.961.

Les statuts coordonnés de la société PIC'ART S.A., constituée le 11 mars 1999 à Luxembourg devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (L), RC B 68961, enregistrés à Luxembourg, le 26 décembre 2000, Volume 547, Folio 75, Case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

PIC'ART S.A.

Signature

(060585.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

PATRIMONIUM SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 80.237.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 avril 2005

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

L'Assemblée nomme, pour la durée d'un an, Messieurs André Birget et Cédric Biart, Administrateurs.

Extrait de la délibération du Conseil d'Administration du 13 avril 2005

Monsieur Jean-Michel Willemaers a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Composition du Conseil d'Administration:

Messieurs: Jean-Michel Willemaers, Président;
Cédric Biart;
André Birget;
Pascal Michez;

Mesdames: Béatrice Dury-Gowan;
Sandrine Mahieu-Dubois.

Réviseur d'Entreprises:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

BANQUE DE LUXEMBOURG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05355. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060649.3/007/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

INDUSTRIAL RE MUSINI, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 36.702.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu par vote circulaire en date du 25 mai 2005

conformément à l'article 8 des Statuts

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE) s'est vue confiée la gestion journalière de la Société.

«

3. Le Conseil décide de nommer, en tant que Dirigeant Agréé de la Société (en conformité avec les dispositions de l'article 94 (3.) de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des Assurances et des Réassurances telle que modifiée), AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE), en remplacement de SOGECORE S.A.

5. Le Conseil prend note de la démission de SOGECORE S.A. de son poste d'Administrateur.

6. Le Conseil décide de coopter Monsieur Charles Besnehard, en tant qu'Administrateur en remplacement de SOGECORE S.A.

Cette cooptation sera ratifiée lors de la plus prochaine Assemblée Générale.»

Pour la société

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02819. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060580.3/682/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

INDUSTRIAL RE MUSINI, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 36.702.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social de la Société,

le vendredi 24 juin 2005

4. L'Assemblée accepte la démission de SOGECORE S.A. de son poste d'Administrateur.

5. L'Assemblée ratifie la cooptation de M. Charles Besnehard en tant qu'Administrateur.

7. Nominations statutaires:

a) L'Assemblée reconduit les mandats de MUSINI S.A., INTERBOLSA S.A., SERVIFINANZAS S.A. et de Monsieur Charles Besnehard jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2006.

b) L'Assemblée reconduit la société ERNST & YOUNG S.A. en tant Réviseur d'Entreprises de la Société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour la société

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02817. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060581.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

S.F.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 67.512.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2003

Acceptation de la démission de Monsieur Norbert Werner, en tant qu'Administrateur. Nomination de la société S.G.A. SERVICES S.A., comme Administrateur, en remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour la société S.F.O. S.A.

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04445. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063286.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS D'OUTRE MER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 54.410.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG03957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060622.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS D'OUTRE MER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 54.410.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG03955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060623.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

PRIVATA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 54.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG05910, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060840.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

ADECCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: 26, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 34.858.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2004, réf. LSO-AX09885, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061887.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

ADECCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: 26, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 34.858.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2004, réf. LSO-AX09886, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061886.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

MAISON DU FUMEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 53.736.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07864, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062934.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

61772

FINANCE & INDUSTRIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 20.928.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(062393.3/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

FINANCE & INDUSTRIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 20.928.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BG03326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(062396.3/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

WILPET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 27.025.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 7 juillet 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- M. Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- M. Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Mme Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'assemblée générale du 7 juillet 2005 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

Pour WILPET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04338. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060969.3/833/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

CYMONT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 87.710.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mars 2005

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A., comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Pour la société CYMONT HOLDING S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05584. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063258.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

61773

JOBO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 14.700.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 8 juillet 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs.
- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.
Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.
L'assemblée générale du 8 juillet 2005 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.
- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour *JOBO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04343. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060971.3/833/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

HCI SICAR A.G., Société d'Investissement à Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 106.723.

—
Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 8 avril 2005

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer Messieurs Thomas Amend et Roman Mertes, Administrateur-Délégué de la Société.

Composition du Conseil d'Administration

Messieurs	Thomas Amend	<i>Président et Administrateur-Délégué</i>
	Roman Mertes	<i>Administrateur-délégué</i>
	Rolando Gennari	
	Burkhard Kopf	

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juillet 2005.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06924. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062782.3/007/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

**LE CAP S.A., Société Anonyme,
(anc. LE CAP, S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 104.808.

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

Ont comparu:

1) Madame Catherine Schworer, sans état particulier, veuve de Monsieur Guy Coppel, demeurant au 7, rue de l'Hôtel des Postes, F-91160 Longjumeau,
ici représentée par Madame Karine Vilret-Huot, avocat, demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 22 juillet 2005 à Luxembourg.

2) Monsieur Christophe Coppel, consultant, demeurant au 7, rue de l'Hôtel des Postes, F-91160 Longjumeau,
ici représenté par Madame Karine Vilret-Huot, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée LE CAP, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et

des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 104.808, constitué suivant acte notarié en date du 30 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 206 du 8 mars 2005, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de supprimer temporairement la désignation de la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de dix-huit mille six cents euros (18.600,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR), sans émission de parts nouvelles.

Cette augmentation de capital est réalisée et entièrement libérée par l'apport et la transformation en capital à concurrence de dix-huit mille six cents euros (18.600,- EUR) d'une créance certaine, liquide et exigible, existant à la charge de la société et au profit de la société BIENVENUE A BORD, S.à r.l., ayant son siège social quai Jean Compagnon, B.P. 18, F-94201 Ivry sur Seine.

L'évaluation de cette créance convertie en capital est décrite plus amplement dans un rapport de réviseur d'entreprises établi par Monsieur Christophe Deschamps, réviseur d'entreprises, Luxembourg, en date du 20 juillet 2005, qui restera annexé aux présentes et plus amplement détaillé ci-après.

Troisième résolution

Les associés décident de fixer une nouvelle désignation de valeur nominale des parts sociales à deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

Le capital social est ainsi fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, détenues à concurrence de cent vingt-deux (122) parts sociales par Monsieur Christophe Coppel, prénommé, et deux (2) parts par Madame Catherine Schworer, prénommée.

Quatrième résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Christophe Coppel, prénommé, en tant que gérant et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

Les associées décident de transformer la société à responsabilité limitée LE CAP, S.à r.l. en société anonyme sans changement de la personnalité juridique conformément à la faculté prévue à l'article 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Il résulte d'un rapport établi par Monsieur Christophe Deschamps, réviseur d'entreprises, Luxembourg, en date du 20 juillet 2005, que la valeur nette de la Société est au moins égale à son capital de trente et un mille euros (31.000,- EUR).

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur:

- la description des actifs et passifs de la société à transformer qui est claire et précise, en conformité avec la section XIII de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- les modes d'évaluation qui sont justifiés dans les circonstances;
- la valeur des actifs et passifs de la société à transformer à laquelle conduisent les modes d'évaluation est au moins égale à l'actif net de la société anonyme, à savoir un capital social de EUR 31.000,- représenté par 310 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune à émettre en contrepartie.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Les cent vingt-quatre (124) parts sociales existantes d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) sont échangées contre cent vingt-quatre (124) actions existantes d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'opérer un fractionnement des actions existantes de la société sur base d'un rapport d'échange de deux virgule cinq (2,5) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) pour une (1) action existante d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR).

L'assemblée délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, ci-après nommé, pour procéder à cet échange et pour faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour rendre ce fractionnement d'échange effectif.

Septième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de LE CAP S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le

siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement et la cession de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura pour objet l'acquisition, la gestion, la location, l'administration et la cession, de tous biens meubles ou immeubles, sous quelque forme ou quelques moyens juridiques que ce soit.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré des actionnaires.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à onze heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Huitième résolution

Les statuts ayant été ainsi établis, l'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à trois.

- Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- Madame Karine Vilret-Huot, avocat, demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- Madame Coralie Czerwinski, employée privé, demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- TUSCANI AGENCIES S.A., société anonyme de droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège à Akara Building, 24, de Castro Street, Wickams Cay 1, Road Town Totorla.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des commissaires à un.

Est nommée commissaire pour une durée de six ans:

la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., société anonyme, ayant son siège social au 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. Vilret-Huot, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} août 2005, vol. 895, fol. 71, case 10. – Reçu 186 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 août 2005.

J.-J. Wagner.

(070316.3/239/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

LE CAP S.A., Société Anonyme, (anc. LE CAP, S.à r.l.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 104.808.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 août 2005.

J.-J. Wagner.

(070318.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.